

## Interventions de

- C. VIGNON, responsable adjointe (PNTTD)
- V. GARREAU, responsable de l'unité juridique/contentieux (PNTTD)

### ➤ **Evolution des politiques : Brexit et Ban Chinois**

- Déchets Plastiques et Lignes directrices (UE) n°12
- Règlement 1418/2007 - Mise à jour
- Révision du règlement TTD (RTD)



# LE BREXIT



## 1- Un long processus, sans précédents

- **référendum** du 23 juin 2016 sur appartenance à l'UE
- 29 mars 2017 : enclenchement de **l'article 50** du traité UE : processus de retrait de l'UE
- 31 janvier 2020 à minuit : entrée en vigueur accord de retrait : le Royaume-Uni (RU) quitte l'UE, devient **un pays tiers**
- jusqu'à fin 2020 : période de **transition** où RU demeure soumis à la réglementation européenne, dont règlement 1013/2006
- 24 décembre 2020 : UE et RU concluent un **accord de commerce et coopération**, il s'applique **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021** : RU n'est plus soumis au règlement 1013



# LE BREXIT



## 2- L'exception nord irlandaise

- protocole nord irlandais pendant 4 ans à compter 01/01/2021
- n'est plus **membre de l'Union européenne** mais bénéficie toujours du **marché unique** et de l'**union douanière**
- **règlement 1013 s'y applique**
- raisons **politiques** : union douanière et le marché unique européens, pour empêcher le rétablissement d'une frontière physique sur l'île d'Irlande qui risquerait de fragiliser l'accord de paix de 1998.



# LE BREXIT



## 3- Les conséquences sur l'application de la réglementation TTD (depuis 01/01/2021)

- Des exportations de l'UE vers RU désormais interdites :

DESTINATION : ROYAUME-UNI	ÉLIMINATION		VALORISATION	
	Liste verte	Liste orange et hors liste	Liste verte	Liste orange et hors liste
<i>jusqu'au 31 décembre 2020</i> <i>RU=UE</i>	AUTORISÉ procédure de notification		AUTORISÉ procédure d'information	AUTORISÉ procédure de notification
<i>à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021</i> <i>RU=OCDE</i>	<b>INTERDIT</b>		AUTORISÉ procédure d'information sauf si déchet annexe III B (mélange déchets) alors procédure de notification (article 38)	AUTORISÉ procédure de notification

- celles destinées à traitement par **élimination**
- de **déchets municipaux en mélange** (20 03 01) cf art.3 §5 règlement 1013/2006



# LE BREXIT



## ***3- Les conséquences sur l'application de la réglementation TTD (depuis 01/01/2021)***

- Les notifications actives au 31 décembre 2020 :
  - aucun flux d'exportations françaises en cours pour élimination ou de déchets municipaux en mélanges vers RU.
  - les flux d'exportations ou d'importations françaises valables au-delà du 31 décembre 2020 : article 17 règlement 1013/2006, modification essentielle du transfert mais accord des autorités concernées : nul besoin d'une nouvelle notification.



# LE BREXIT



## ***3- Les conséquences sur l'application de la réglementation TTD (depuis 01/01/2021)***

- Des échanges nouveaux avec les autorités douanières
  - les autorités compétentes européennes transmettent au bureau de douane de sortie (EXP°) ou d'entrée (IMP°) une copie de leur consentement ;
  - les transporteurs transmettent au bureau de douane de sortie (EXP°) ou d'entrée de l'UE (IMP°) une copie du document de mouvement ;





# LE BREXIT





## 3- Les conséquences sur l'application de la réglementation TTD (depuis 01/01/2021)

- Les transferts de déchets plastiques entre UE et le RU :

Désormais **RU uniquement membre de Convention de Bâle et OCDE**

↳ Csqce : **utilisation de codifications différentes** pour les flux des déchets plastiques entre UE et RU, et ceux demeurant en UE

		Déchets de plastiques non dangereux	Déchets de plastiques demandant un examen spécial
Flux de déchets plastiques entre UE-RU		B3011	Y48
Flux de déchets plastiques au sein UE		EU3011	EU48
Procédures TTD		Information	Notification

⚠ attention pas de stricte équivalence entre définition B3011 et EU3011 d'une part, et Y48 et EU48 d'autre part.



# LE BREXIT



- ↳ changement politique et institutionnel majeur au niveau européen
- ↳ à ce jour, sans impact significatif observé s'agissant des transferts transfrontaliers de déchets.





# Interdictions de la Chine d'importations de déchets sur son territoire



*Déchets dans le fleuve Yang-tsé VCG/GETTYIMAGES, thetimes.co.uk (février 2018)*

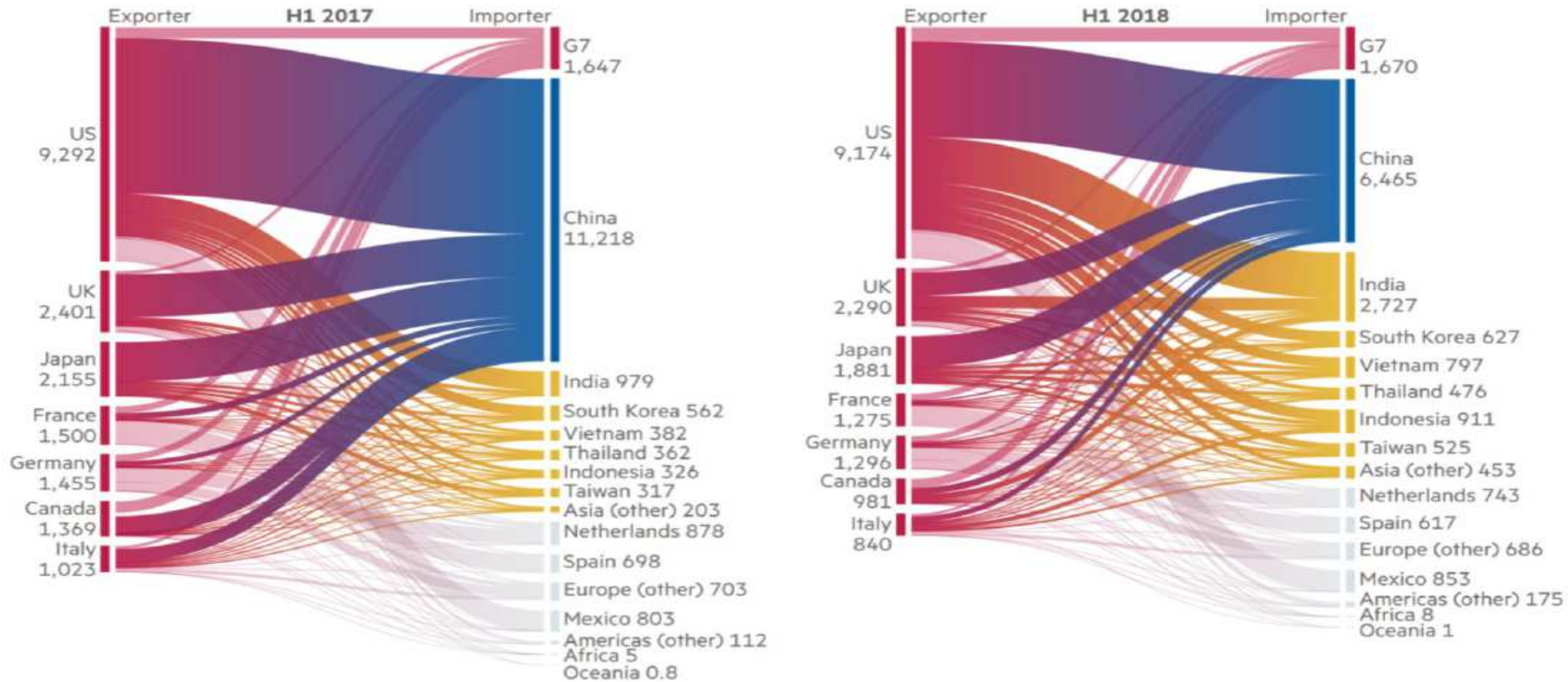


# Interdictions de la Chine d'importations de déchets sur son territoire

- **Interdictions par vagues successives d'entrées de déchets sur son territoire :**
  - déclaration été 2017 à l'OMC : interdiction liste 24 déchets : certains plastiques, papiers, textiles, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018
  - 1<sup>er</sup> janvier 2019 autres types de polymères, métaux
  - 1<sup>er</sup> janvier 2020 (bois, métaux)
  - pour aboutir à compter **1<sup>er</sup> janvier 2021 à l'interdiction d'importation de tous les déchets solides sur son territoire.**



# Interdictions de la Chine d'importations de déchets : conséquences sur les déchets de papiers, cartons

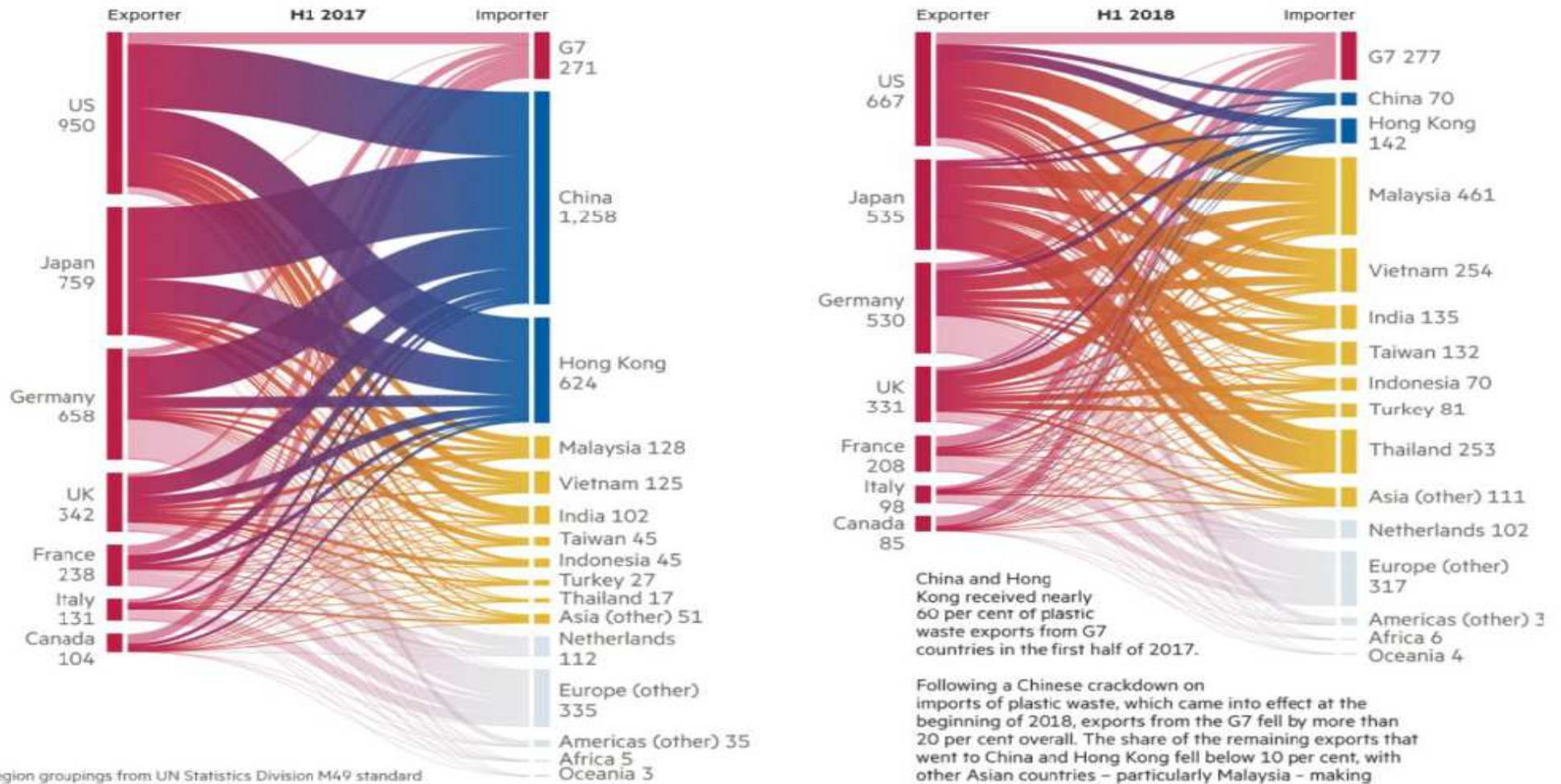


Region groupings from UN Statistics Division M49 standard  
 Data accessed Sep 19-Oct 1, 2018  
 Sources: US Census Bureau; Japan e-Stat; Eurostat; Statistics Canada  
 © FT

Visual journalism: David Blood, Liz Faunce, Aendrew Rinins



# Interdictions de la Chine d'importations de déchets : conséquences sur les déchets de plastiques



Region groupings from UN Statistics Division M49 standard  
Data accessed Sep 19-Oct 1, 2018  
Sources: US Census Bureau; Japan e-Stat; Eurostat; Statistics Canada